



# COMMUNIQUÉ

## **Adoption du projet de loi n° 32 - Un système judiciaire mieux adapté aux clientèles vulnérables et une justice pénale moderne et plus efficace**

**Québec, le 3 juin 2020** – La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, M<sup>me</sup> Sonia LeBel, salue l’adoption par l’Assemblée nationale du projet de loi n° 32, dont les mesures visent à mieux adapter le système judiciaire aux clientèles vulnérables, à favoriser le recours aux nouvelles technologies de l’information et à optimiser la justice pénale.

La loi met en place les dispositions nécessaires pour poursuivre l’adaptation du système de justice aux clientèles présentant des situations sociales particulières, comme les personnes vivant des problématiques de santé mentale ou de toxicomanie. Elle contribuera à la mise en place de programmes d’adaptabilité qui offrent à ces personnes vulnérables un parcours alternatif aux tribunaux et qui contribueront à réduire le phénomène dit des « portes tournantes ». Le régime d’aide juridique sera également élargi par l’introduction de services visant à éviter la judiciarisation des dossiers ainsi qu’à simplifier la procédure de révision des demandes.

Pour plus d’informations : <https://bit.ly/30qtFJK>